

1- COMMANDE

Toute commande devra être passée par écrit, soit par l'envoi d'un **bon de commande**, soit par la **signature du devis**. Toute modification de la commande après validation conduit à un nouveau devis nécessitant une nouvelle validation par écrit.

Le mobilier reste sous réserve de disponibilité au moment de la commande.

La commande est validée par confirmation écrite de notre part, en retour et à réception de l'**acompte**.

Le **chèque de caution** (dépôt de garantie correspondant à 5 fois le prix total TTC de la valeur du mobilier loué) est à remettre avant la date prévue de la location sans quoi aucune livraison ou enlèvement ne sera effectué.

Toute commande de nos produits et services implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales, sauf accord écrit de notre part.

2- PRIX

Les prix s'entendent **hors taxes, hors livraison** ou frais d'envoi.

Nos tarifs de vente ou de location s'appliquent à tous nos clients.

Au-delà de la validité mentionnée au devis, ScénoMOB se réserve le droit de revaloriser les prix, de modifier les délais, de changer le choix des matériaux (fabrication sur mesure) ou de retirer un produit de son catalogue. Passé cette durée de validité, nos propositions de prix ne nous engagent plus.

Les prix indiqués sur notre catalogue sont donnés à titre indicatif et sont calculés nets, sans escompte. Toute remise consentie sera indiquée sur le devis.

Nos tarifs de base sont indiqués pour une location comprise de **1 à 5 jours calendaires**. Une majoration est appliquée pour une durée supérieure.

3- MODALITES DE REGLEMENT

Toute commande implique le versement d'un **acompte égal à 70% du montant total TTC de la location** (transport inclus s'il est demandé), par chèque ou par virement.

Pour une entreprise, le solde est à verser à 30 jours à réception de la facture, par chèque ou par virement, conformément aux dispositions légales de la loi de modernisation économique n°2008-776 du 4 août 2008.

Taux d'intérêt appliqué en cas de pénalités de retard : 1,5%

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pour un particulier, le solde est à verser à la livraison (ou à l'enlèvement à notre stock).

Pour rappel, une caution correspondant à 5 fois le prix total TTC de la valeur du mobilier loué est à joindre à l'acompte pour valider la commande.

4- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents édités par nos soins (dessins, maquettes, scénographies, photos et devis) demeurent la propriété exclusive de ScénoMOB.

ScénoMOB garantit avoir déposé sa marque et ses dessins à l'INPI, et dispose des droits d'auteur et de propriété industrielle en France concernant son mobilier créé sur mesure.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et industrielle de ScénoMOB.

Les illustrations et/ou photographies figurant sur tout support commercial n'ont aucune valeur contractuelle.

5- ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La société Scénomob est assurée en multirisque. De son côté, **le client déclare être lui aussi assuré en responsabilité civile professionnelle et exploitation**. Le particulier est tenu d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

L'assurance en cas de perte, vol, avarie, détérioration provenant d'une négligence durant la location est à la charge du client.

Le risque est transféré au client dès possession du mobilier (livraison sur site ou enlèvement à notre dépôt), et ce jusqu'à sa restitution.

A compter de cette date, le client est gardien et dépositaire de nos produits.

En cas de dégradation lors d'un montage ou d'une installation in situ par nos soins, la responsabilité de ScénoMOB ne pourra être engagée qu'à la condition que le client ait mis en œuvre et à ses frais un état des lieux (entrée et sortie).

Le nettoyage du site avant, pendant et après l'évènement reste à la charge du client.

Le gardiennage du site d'installation où est déposé le matériel ScénoMOB est à la charge du client durant toute la durée de la location.

En cas d'impossibilité de procéder à la remise en état ou à la restitution des matériels loués, ceux-ci seront alors facturés à leur valeur à neuf.

Un **dépôt de garantie** correspondant à 5 fois le prix total TTC de la valeur du mobilier loué est exigé pour confirmer la réservation du matériel (cf. article 1 – commande) et assurer la livraison (ou accepter l'enlèvement). Ce dépôt de garantie non encaissé sera restitué au client après paiement intégral des sommes dues et de la restitution du matériel en bon état et dans les délais notifiés. A défaut, le dépôt de garantie viendra en déduction de la valeur de remplacement ou de remise en état du matériel.

En cas de force majeure (intempérie, accident, panne, grève, attentat), le contrat liant ScénoMOB et le client étant suspendu de fait, aucune indemnité ne pourra lui être demandée.

ScénoMOB ne pourra être tenu responsable de la non-disponibilité des produits au moment de la commande (cf. article 1 – commande). En cas de force majeure, ou en cas d'indisponibilité du mobilier au moment de la commande, ScénoMOB proposera dans la mesure du possible un mobilier équivalent à même d'assurer un usage identique.

6- DELAI DE LIVRAISON ET RETARD

ScénoMOB ne saurait être tenu pour responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure (intempéries, accidents, panne, grève, attentat).

La date de livraison correspond à la date à laquelle le client prend possession du matériel (mobilier, accessoires et/ou décors). Les délais de livraison sont indiqués dans le devis.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ni indemnité.

7- CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de votre part entre J-15 et JJ, ScénoMOB conservera l'intégralité de l'acompte.

En cas d'annulation de votre part entre J-30 et J-15 jours, ScénoMOB se réserve le droit de conserver 50% de l'acompte.

En cas d'annulation de votre part avant J-30, l'acompte sera restitué au client.

Le JJ correspond au jour présumé de la livraison (ou de l'enlèvement à notre stock) indiqué sur la commande.

8- LIVRAISON – REPRISE – INSTALLATION

Le prix de la prestation de livraison-reprise et d'installation-démontage est en sus.

La mise à disposition du matériel loué implique la signature par le client d'un bon de livraison. En l'absence de signataire, la livraison est réputée conforme et acceptée par le client, sans contestation possible ultérieure.

Il appartient au client, en cas de matériel défectueux ou non conforme à la commande au moment de la livraison d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du livreur / installateur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 24H (ou par mail avec accusé de réception) suivant la livraison sera considéré comme accepté par le client. Dans le cas contraire, le client devra fournir tous les éléments justifiant le vice, l'avarie ou le manquant constaté.

La réclamation effectuée dans lesdites conditions ne suspend pas le paiement par le client du matériel concerné. Seul ScénoMOB se réserve la décision d'une réparation et de ses modalités.

En cas d'impossibilité d'accéder au lieu de livraison, ou en cas de refus du matériel sur le lieu de livraison, et qu'elle qu'en soit la raison, le client restera tenu au règlement de l'intégralité de la commande et la responsabilité de ScénoMOB ne pourra être engagée.

Un bon de reprise du matériel sera établi et signé par le client à l'issue de la location. A cette occasion, tout signalement concernant l'état du matériel doit être effectué.

Le mobilier et les accessoires doivent être restitués dans l'état dans lequel ils ont été livrés. Toute remise en état (enlèvement d'adhésif, points de colles, détachage, etc.) sera facturée en sus.

9- ENLEVEMENT / RETOUR AU STOCK

La mise à disposition du matériel loué implique la signature par le client d'un bon de livraison à l'enlèvement, et celle du magasinier sur un bon de reprise au retour du matériel.

Aux mêmes conditions que l'article 8, il appartient au client de vérifier le matériel à emporter et d'effectuer ainsi toutes réserves nécessaires auprès du magasinier. Il convient également de le restituer dans l'état initial au moment de l'enlèvement.

L'enlèvement a lieu à notre local stock, au 6 place du Général de Gaulle – 85150 La Mothe Achard. Nos bureaux n'étant pas à la même adresse que le local stock, **il convient de déterminer au préalable une date et un horaire de RDV pour l'enlèvement et le retour du matériel.** Tout changement doit être signalé 48h à l'avance pour convenir d'un autre RDV. Tout retard doit être signalé maximum 1h avant l'heure convenue, sous peine de facturation supplémentaire (l'heure de retard sera facturée 40 €HT).

Au-delà de 4 heures de retard par rapport à l'heure de RDV convenue, nous appliquerons une majoration forfaitaire de 0,30 % sur le montant total de la commande.

La journée supplémentaire conduit à une majoration de 0.50% sur le montant totale de la commande.

10- CONCEPTION SUR MESURE

Le client devra communiquer dans les délais prescrits et par écrit la validation des maquettes (scénographie et création de mobilier) fournis par ScénoMOB. A défaut, ou en cas de modifications après validation, ScénoMOB se désengage de toute responsabilité face à un éventuel retard de livraison, voire une impossibilité d'effectuer la livraison / prestation.

En cas d'annulation, ScénoMOB facturera le temps passé sur l'étude de conception et les éventuels frais engagés.

Les fichiers fournis pour personnaliser nos produits (ex. logo) sont à fournir au bon format demandé, en haute définition. A défaut, des heures de retouches PAO pourront être facturées au client.

Le client est seul responsable des fichiers fournis à ScénoMOB et s'assure d'en avoir les droits d'usage.

La validation du client implique la mise en production du mobilier commandé.

11- UTILISATION

Il est tenu de respecter l'utilisation de chaque matériel prévu à son effet.

Ainsi les sièges (chaises, tabourets, poufs, canapés, chauffeuses, fauteuils) sont destinés à s'y asseoir.

Les tables (hautes, basses, extensibles, normales, mange-débout, desks) sont destinées à se mettre autour et de s'y accouder au besoin, supportant des objets d'usage et de poids acceptable.

Il est interdit de se mettre debout sur le mobilier, de marcher dessus, de se jeter dessus, de super-positionner des meubles non empilables, de les lancer, de les positionner sur un sol susceptible de les abîmer ou de les faire tomber, et de réaliser toute action contraire à son usage initial pouvant entraîner une dégradation ou un risque d'accident.

Il en va pour tout le mobilier et les accessoires du parc.

Vous devez nous avertir d'une utilisation extra-habituelle et non conforme.